



PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/10/2021

Séance du 22/10/2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, Maire.

Présents : M. Francis PERROT, M Francis AUGUSTIN, M Patrick DECLUZET, Mme Laurette HERAULT(pouvoir de M COMBAUD), M Raymond LEBRUN, M Hervé MONTAGNET, Mme Manon SOUPIZON

Absents excusés : M Johnny FASTRE, M Patrice COMBAUD (a donné pouvoir à Mme Laurette HERAULT), Nathalie SERTON-BONNET

Secrétaire de Séance : M Raymond LEBRUN

Début de séance 19h17

Monsieur demande à l'ensemble des membres présents de voter pour ou contre l'ajout à l'ordre du jour « Convention de prestation de service avec le SIAEP de Lignières.

L'ensemble des membres présents vote POUR à l'unanimité.

La convention sera donc ajoutée en petit 2 à l'ordre du jour.

1/Approbation du compte rendu du 28 août 2021

M le Maire soumet au vote le compte rendu de la réunion du 27 août 2021.

Après en avoir délibéré l'ensemble des membres présent vote **POUR** à l'unanimité.

2/Convention de prestation de service.

M le Maire explique que le SDIS ne sera plus chargé de la vérification et la maintenance des bornes d'incendie. Le SIAEP de Lignières pour pallier au retrait du SDIS a pris la compétence « contrôle et entretien des hydratants » et propose avec les communes qui le souhaitent de signer une convention. La commune de St Hilaire étant adhérente du SIAEP le coût annuel de la vérification des bornes se trouvant sur le territoire de la commune sera de 50€.

M le Maire demande aux membres du conseil présent de se prononcer sur la signature de la convention.

Après en avoir délibéré les membres présents autorisent à l'unanimité M le Maire à signer cette convention.

3/Salle des fêtes – Associations

Après avoir fait lecture du projet de convention M le Maire soumet celui-ci au vote.

L'ensemble des membres présents vote **POUR** ce projet.

La convention sera donc mise en place à compter du 1^{er} janvier 2022.

4/Salle des fêtes -Chauffe-eau

M le Maire présente 3 devis concernant l'installation d'un nouveau chauffe-eau et d'un mitigeur pour la cuisine de la salle des fêtes.

Un devis à 2716.80€ - un à 2663.86€ et le dernier à 1626,62€

Après en avoir délibéré l'ensemble des membres présents vote **POUR** le 3ème devis de 1626.62€

5/Renouvellement PDIPR

M le Maire présente le projet de renouvellement du Plan Départemental des itinéraires des promenades et randonnées.

Après en avoir délibéré l'ensemble des membres présents vote à l'unanimité **CONTRE** ce renouvellement.

6/Mise en lumière du patrimoine (SDE)

M le Maire soumet le projet de la mise en lumière de l'église par le SDE.

Le plan de financement prévisionnel présente une dépense totale HT pour la commune de 1389.40€ et une participation de 1389.40€ du SDE.

Après en avoir délibéré les membres présents votent **CONTRE** à l'unanimité, la mise en valeur de l'église via l'installation proposée par le SDE ne convient pas.

7/Délibérations opération non budgétaires et passage M57

-M le Maire explique que Mme BOURGOIGNON responsable de la trésorerie de St Amand Montrond, demande aux membres du conseil municipal de prendre une délibération pour une opération non budgétaire.

Les comptes 458 « opérations sous mandat » sont utilisés lorsque la collectivité effectue des opérations pour le compte d'un tiers.

Les dépenses sont mandatées au 4581 puis le remboursement demandé au tiers par un titre au 4582.

A l'achèvement les montants des 4581 et 4582 sont égaux et le comptable solde ces comptes par opérations non budgétaires.

Notre comptabilité communale présente un compte 4581 pour 2917.04€ mais aucun compte 4582 n'existe.

Il s'avère après recherche que la somme inscrite au 4581 est issue de la dissolution en juin 2010, du syndicat intercommunal à la carte Lignières -le Châtelet.

De ce fait il faut prendre la délibération non budgétaire suivante :

La somme figurant au 4581 correspond à la dissolution du syndicat à la carte Lignières-Le Châtelet.

Le compte doit être régulariser par opération non budgétaire comme prévoit la nomenclature M14.

Le comptable procédera aux opérations suivantes : le compte 4581 sera crédité de 2 917.04€ en contrepartie du débit du compte 1068.

A l'issue de cette opération le compte sera soldé.

M le Maire demande aux membres du conseil présent de voter.

Après en avoir délibéré l'ensemble des conseillers présents vote POUR à l'unanimité.

- De plus M le Maire explique qu'il a été proposé par les services de la DGFiP un changement de nomenclature comptable. Actuellement en M14, la commune passerait à la M57 dès le 1^{er} janvier 2022, cette nomenclature va devenir obligatoire en 2023.

M le Maire demande l'approbation des membres présents pour le passage à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré l'ensemble des conseillers présents vote **POUR** à l'unanimité.

7/Délibération modificative n°3

M le Maire propose la délibération modificative n°3, celle-ci concerne l'entrée dans l'actif de la commune de la parcelle de terrain B61 donnée par M Champagne et Mme Pineau pour une valeur de 350€.

Section d'investissement-Dépenses

041 Opération patrimoniale

2111 Terrains nus : +350€

Section d'investissement-Recettes

041 Opérations Patrimoniales

10251 Dons et Legs en capital : +350€

n° d'inventaire 2021 11 Don terrain Champagne/Pineau

M le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur les écritures comptables concernant l'entrée du bien dans l'actif de la commune et également pour valider le numéro d'inventaire de ce nouveau bien.

Après en avoir délibéré les conseillers présents votent **POUR** à l'unanimité les écritures comptables proposées et **POUR** à l'unanimité le numéro d'inventaire **2021 11 Don terrain Champagne/Pineau**.

8/Délibération modificative n°4

M le Maire explique qu'il y a besoin d'alimenter la section d'investissement notamment pour pouvoir s'acquitter de la facture Citéos sur l'installation de la borne foraine et l'installation par ENEDIS.

Il propose la délibération modificative n°4 comme suit :

Section de fonctionnement -Dépenses

Ch 011

615231 Entretien et réparations voiries : -5700€

023 virement à la section d'investissement : +5700€

Section investissement – Recette

021 : +5700€

Section investissement – Dépenses :

Ch 21

2135 Installations générales, agencements : 800€

21534 réseaux d'électrification : 4900€

Après en avoir délibéré les membres du conseil présents votent **POUR** à l'unanimité.

9/Projet cimetière-plans de financement

- M le Maire demande à M LEBRUN responsable du suivi du dossier d'aménagement du cimetière de présenter le plan de financement provisoire des différentes tranches.
M LEBRUN expose dans un premier temps le plan de financement pluriannuel comme suit :

2021(carré 1 et monument)

Coût TTC 16 968€ financement Fonds propres 16 968€

2022 (carré 2)

Coût TTC 12 240€- HT 10 200€

Financement DETR 20% de 10 200€ soit 2 040€

Fonds propres 10 200€

2023(carré 3)

Coût TTC 22 968€ HT 19 140€

Financement DETR 20% de 19 140€ soit 3 828€

Fonds propres 19 140€

2024(carré 4)

Coût TTC 21 228€ HT 17 690€

Financement DETR 20 % de 17 690€ soit 3 538 €

Fonds propres 17 690€

2025(carré 7)

Coût TTC 16 632€ HT 13 860€

Financement DETR 20% de 13 860€ soit 2 772€

Fonds propres 13 860€

2026(carré 8)

Coût TTC 12 768€ HT 10 640€

Financement DETR 20% de 10 640€ soit 2 128€

Fonds propres 10 640€

2027(carré 9)

Coût TTC 28 944€ HT 24 120€

Financement DETR 20% de 24 120€ soit 4 824€

Fonds propres 24 120€

2028(Aménagement des allées)

Coût TTC 44 407.53€ - HT 37 006.28€

Financement DETR 20% soit 7 401.26€

Fonds propres : 37 006.28€

COUT TOTAL TTC 176 155.53€ HT 146 796.28€

Fonds propres 149624.28€

DETR 26 531.26€

M le Maire reprend la parole pour soumettre au vote le plan financement pluriannuel prévisionnel

Les membres du conseil présents **ADOPTENT** à l'unanimité le projet dans sa globalité.

Les membres présents **APPROUVENT** à l'unanimité le plan de financement pluriannuel prévisionnel

Fonds propres pour la totalité 149624.27€ TTC DETR totale 26 531.26€

Les Membres présents **AUTORISENT** M le Maire à inscrire les travaux au budget des différentes années en section d'investissement.

Les Conseillers présents **AUTORISENT** M le Maire à effectuer toutes les demandes de subvention et à signer tous les documents en rapport avec ce projet.

Pour chaque tranche à compter de la tranche 2 une demande de DETR sera faite.

- M LEBRUN présente le plan de financement spécifique à la tranche 2 qui se fera courant 2022 :

2022 (carré 2)

Coût TTC 12 240€- HT 10 200€

Financement DETR 20% de 10 200€ soit 2 040€

Fonds propres 10 200€

M le Maire sollicite l'accord des membres présents.

Après avoir examiné l'estimation de la tranche 2 du réaménagement du cimetière :

Reprise de 15 concessions difficilement accessible correspondant au carré 2.

Les membres du conseil municipal présents **ADOPTENT** à l'unanimité le projet pour la somme de 12 240€ TTC et 10 200€ HT.

Les membres présents du conseil **APPROUVENT** à l'unanimité le plan de financement suivant :
DETR 2040€ (soit 20% du HT)

Soit fonds propres 10 200€

Coût TTC 12240€ fonds propres

Les membres du conseil **AUTORISENT** à l'unanimité M le Maire à inscrire les travaux sur le budget 2022 en section d'investissement.

Les membres du conseil présents **AUTORISENT** à l'unanimité M le Maire à effectuer toutes les demandes de subvention et à signer tous documents en rapport avec ce projet.

10/Projet de vidéoprotection

M le Maire demande à Monsieur AUGUSTIN de présenter le projet de vidéoprotection et les différents devis.

M AUGUSTIN explique qu'il a eu différentes propositions de prix :

SRTC de 15 952.87€TTC HT et CITEOS 14 000€

Une demande de subvention de 10% va être faite auprès du cabinet du ministère de l'intérieur. Nous ne savons pas si celle-ci aboutira.

M le Maire reprend la parole pour solliciter le vote des membres présents pour valider le projet et le choix du prestataire.

Après en avoir délibéré les conseillers présents ont voté la mise en place de la vidéoprotection et le devis de CITEOS comme suit :

6 Pour (dont 1pouvoir)

2 Abstentions

1 Contre

Les membres du conseil municipal présents **ADOPTENT 6 POUR 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE** le projet de vidéoprotection.

Les membres du conseil municipal présents **AUTORISENT 6 POUR 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE** M le Maire à inscrire les travaux sur le budget 2022 en section d'investissement.

Les membres du conseil municipal présents **AUTORISENT 6 POUR 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE** M le Maire à effectuer toutes les demandes de subvention et à signer tous documents en rapport avec ce projet.

11/La Forge

M le Maire explique que dans l'optique de mettre en location le restaurant de la Forge il est nécessaire de prendre une décision sur le mobilier de celui-ci.

1 soit une location avec le fonds de commerce – dans ce cas-là la maintenance revient à la commune et il faut ressortir la TVA donc créer un compte de TVA.

2-Soit vendre le mobilier de la Forge au repreneur (une estimation va être faite par Maître MAUDIEU) et la maintenance sera à la charge du locataire.

Après en avoir délibéré l'ensemble des conseillers présents vote à l'unanimité **POUR** vendre le mobilier de la Forge au repreneur et la maintenance de celui-ci sera de fait à la charge du locataire.

12/Abris de bus à la Carroux

M le Maire explique qu'il serait nécessaire de faire installer un abri de bus au lieudit de la Carroux.

Après en avoir délibéré les membres présents votent **POUR** à l'unanimité sous réserve d'un financement de la Région Centre Val de Loire.

13/Colis de fin d'année

M le Maire sollicite l'avis des membres du conseil à savoir si les conseillers souhaitent renouveler la distribution de colis comme en 2020.

L'ensemble des conseils présents vote **POUR** à l'unanimité.

Il sera donc demandé plusieurs devis à différents fournisseurs.

Il faudrait prévoir environ 129 colis. Un colis pour les personnes seules et 1 colis pour un couple. Une commande de livres édités par la Bouinotte sera également faite pour compléter le colis.

Afin de définir le fournisseur des devis seront demandés.

14/Questions diverses

Fin de réunion 22h05